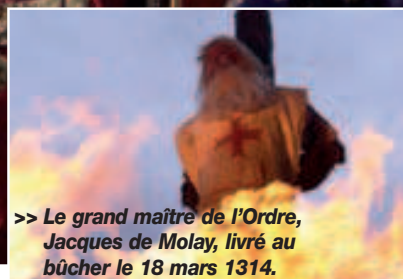


■ C'était en 1312

Le concile de Vienne : la fin des Templiers

>> Le concile réunit 150 évêques en la cathédrale Saint-Maurice, à Vienne.

D'octobre 1311 à mai 1312, 150 évêques sont réunis par le pape Clément V en la cathédrale de Vienne. Un concile, exigé par le roi de France, qui aboutira à l'abolition de l'ordre des Templiers.



>> Le grand maître de l'Ordre, Jacques de Molay, livré au bûcher le 18 mars 1314.

© DR



En ce 16 octobre 1311, les membres éminents du clergé et les représentants des plus hauts monarques d'Europe – Angleterre, Portugal, Castille... – sont réunis en la cathédrale Saint-Maurice de Vienne. Place forte de l'Église catholique, la ville accueille le quinzième concile œcuménique, qui doit sceller le destin de l'ordre des Templiers, créé 200 ans plus tôt.

L'Ordre des Pauvres Chevaliers du Temple de Jérusalem, dit des Templiers, voit le jour en 1128. Sa mission : protéger les milliers de pèlerins qui se rendent en Terre Sainte. Généralement issus de la noblesse, ces "moines soldats" qui font vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, se révèlent d'excellents guerriers et d'efficaces

gestionnaires des nombreux biens qu'ils acquièrent. Exempté d'impôts, ne rendant compte qu'au pape, l'ordre affecte ses importants revenus au financement des campagnes en Terre Sainte. Mais la guerre n'est pas leur seule vocation : ils participent au développement de l'agriculture, de l'artisanat, des transports maritimes, des finances...

Après la défaite de Saint-Jean d'Acre, près de Jérusalem, qui signe la chute de l'Empire latin d'Orient en 1291, l'ordre se replie sur Chypre, puis s'installe en France, avec sa Commanderie principale basée à Paris. Le roi de France, Philippe IV, prend vite ombrage de leur présence dans le royaume. En 1307, il décide de s'attaquer à leur puissance, qui constitue un contre-pouvoir, et sur-

tout de s'approprier leur immense fortune. Des Templiers sont arrêtés, torturés et emprisonnés au motif d'infamies : reniement du Christ,

crachats sur la croix, pratiques obscènes lors des cérémonies d'adoubement... Une campagne de dénigrement, habile-

ment orchestrée par le conseiller du roi, Guillaume de Nogaret, Garde du Sceau royal. Philippe Le Bel incite le pape à convoquer un concile, seule instance à pouvoir juger l'Ordre.

Après bien des tergiversations, dues au scepticisme du pape quant à la culpabilité des Templiers, il est décidé de tenir le concile à Vienne. La ville de 6000 habitants possède en effet une cathédrale, ainsi que de nombreux couvents et monastères pour loger et nourrir les quelques 2000 participants. Et surtout, Vienne est dans le Saint Empire germanique, à la frontière du royaume de France : le pape peut s'installer sur la rive gauche du Rhône, hors des terres du roi. La délégation royale, elle, est logée dans le couvent des Cordeliers, sur la rive droite du fleuve. Le 3 avril 1312, malgré l'opposition de la majorité du clergé et sur l'insistance du roi, Clément V publie la bulle *Vox in excelso* qui prononce la dissolution de l'Ordre. Un mois

plus tard, les biens du Temple sont affectés à l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui dépend du pape – aujourd'hui Ordre de Malte. Le concile de Vienne s'achève ainsi le 6 mai 1312, après avoir mis fin à l'Ordre des Templiers. Son démantèlement sera définitif, le 18 mars 1314, lorsque Jacques de Molay, grand maître de l'Ordre, est livré aux flammes du bûcher sur ordre du roi. Avant de mourir, il maudit ses persécuteurs et les "cite à paraître au tribunal de Dieu avant un an". Il sera exaucé : Clément V et Philippe Le Bel mourront tous deux dans l'année. ■

Sandrine Anselmetti



150 évêques à Vienne

>>> Zoom

La cathédrale Saint-Maurice

Avec sa façade richement sculptée et sa nef de 25 mètres de hauteur, la cathédrale primatiale Saint-Maurice, où s'est tenu le concile de Vienne, est un joyau du patrimoine isérois. Dressée sur un parvis au-dessus du Rhône, elle présente la parfaite harmonie d'un édifice roman englobé dans une

cathédrale gothique. Sa construction s'étala sur 400 ans, entre la fin du XI^e et le début du XVI^e siècle. Depuis 2006, l'édifice, classé aux Monuments historiques, a fait l'objet d'importants travaux de restauration, dans le cadre du plan patrimoine de Vienne – financé à hauteur de 20 % par le Conseil général.

Sources : André Trabet, *Raconte-nous les Templiers*. Sébastien Gosselin, *Vienne 1312, la fin de l'ordre du Temple*